

Extrait d'acte de naissance

Résidence

Définition de glossaire

Mis à jour le 19 novembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Lieu où une personne habite effectivement et de façon stable mais qui n'est pas forcément son domicile

- [Réponse ministérielle du 23 janvier 2014 sur la distinction entre domicile et résidence](#)



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=R18579>